



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

**MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110**

**Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026 à 20 heures

Nombre de conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Pouvoirs :	2
Votants :	26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation : 19 mai 2026

Présidence : Madame GUICHARD Jacqueline, 1^{ère} adjointe en l'absence de monsieur Patrick BLANDIN, le Maire empêché

PRESENTS :

BEC Jean-Yves, BEGON Alexandre, BOISSEAU Alexandra, CAZELLES Thibaud, DELDICQUE Jean-François, DOS SANTOS VIEIRA Sonia, DURAND Cyrielle, EGLAINE Emmanuel, FARCY Didier, FOULU-MION Mathéo, GODALIER Eléna Lucile, GUERIN Pascal, GUICHARD Jacqueline, ISIKSOY Nasifé, ITAN Jean-Claude, LAGNIEL Séverine, NOBLIA Gabrielle, PONTIEUX Pierre-Henri, RACAPE Marie, ROUX-VILLEDIEU Océane, SANCHEZ Eric, SCHWARZ Maude, TERRIER Cécile, VENDOIS Kathia

POUVOIRS :

Patrick BLANDIN donne pouvoir à Kathia VENDOIS
Anthony NUSSBAUM donne pouvoir à Pierre-Henri PONTIEUX

ABSENTS : Florian COLASSE

Secrétaire de séance : Alexandra BOISSEAU

COMMUNE DE SAINT CLAIR DE LA TOUR
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2026 à 20h

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du 24 avril 2026
- Désignation d'un représentant à l'EPAGE de la Bourbe pour le collège Hors Gémapi
- Désignation d'un élu pour représenter notre commune à la commission intercommunale des impôts (CIID)
- Désignation d'un élu pour représenter notre commune au sein des différentes commissions communautaires
- Désignation des membres pour la commission de contrôle des listes électorales
- Désignation des membres pour la commission CCID
- Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 sur le projet plaine des sports
- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes sur le projet plaine des sports
- Adhésion Cezam
- Tirage au sort des jurés d'assises 2027
- Questions orales

Madame Jacqueline GUICHARD excuse Monsieur le Maire empêché et valide Madame Alexandra BOISSEAU comme secrétaire de séance

Elle informe l'assemblée du décès de Monsieur GUILLAUD Maire de la Commune de Saint Clair de la Tour de 2001-2010 et propose de faire une minute de silence

Elle indique que le groupe d'opposition a fait part de plusieurs observations concernant le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026 ainsi que la note de synthèse relative au conseil municipal prévu le 26 mai 2026 soit :

1 - Signature du procès-verbal

Lors de l'examen du procès-verbal du précédent conseil municipal, les élus du groupe d'opposition souhaitent maintenir leur réserve concernant les modalités de signature du document.

Il nous a été indiqué que la signature avait été effectuée par le deuxième adjoint dans le cadre d'une délégation de signature. Toutefois, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous maintenons notre interrogation sur la possibilité qu'une délégation de signature puisse se substituer à la signature du président de séance dans le cadre spécifique d'un procès-verbal de conseil municipal.

Dans un souci de sécurisation juridique et de bonne tenue des actes administratifs de la commune, nous estimons que la solution la plus appropriée aurait été la signature du procès-verbal par la personne ayant effectivement présidé la séance ainsi que par le secrétaire de séance.

Nous prenons acte des explications apportées tout en maintenant notre réserve sur ce point.

Réponse de Madame GUICHARD :

La réponse que nous vous faisons aujourd'hui et qui sera la même à chaque fois que vous voudrez nous interpeler sur la légalité des actes pris est :

« Le contrôle de légalité n'ayant pas fait obstacle à l'application de ce document, il n'y a pas lieu d'en remettre en question son contenu ni sa forme. »

Elle signale que les services de la sous-préfecture ont également confirmé par téléphone que si Madame la première adjointe a présidé la séance en remplacement du maire empêché, mais n'a pu signer le présent procès-verbal en raison de son absence. Le procès-verbal est signé par l'adjoint suivant dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

2 - Convocation du conseil municipal du mardi 26 mai 2026

Nous remarquons que la convocation mentionne un conseil municipal d'installation alors qu'il s'agit d'une séance ordinaire. Pourrait-on corriger cette mention afin d'éviter toute ambiguïté administrative ?

Réponse de Madame GUICHARD :

Effectivement il y a eu une erreur de saisie que nous avons corrigé.

3 - Carte CEZAM

Quel serait le coût annuel total du dispositif CEZAM pour la commune selon le nombre actuel d'agents bénéficiaires, et comment se compare-t-il au dispositif ANCV actuellement en vigueur ?

La réponse sera donnée par Kathia VENDONIS lors de son intervention

4 - Demandes de subventions pour le projet plaine des sports

Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Montant maximum subventionnable : 1 410 765 € HT

Taux : 10 %

Montant indiqué : 140 176,50 € HT

Selon nos calculs, le montant correspondant à 10 % serait de 141 076,50 € HT.

Pouvez-vous nous confirmer le montant demandé à la Région ?

Nous souhaiterions obtenir des précisions concernant les demandes de subventions liées à ce projet.

Sur quels éléments techniques ou financiers repose l'estimation de 1 530 531,90 € HT retenue pour les demandes de subventions ?

Les demandes de subventions ont-elles déjà été déposées et sécurisées avant le démarrage des travaux, sachant que certaines aides peuvent être conditionnées à l'absence de commencement des travaux avant notification des accords ?

La réponse sera donnée par Maude SCHWARZ lors de son intervention.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.04.2026

Jacqueline GUICHARD 1ère adjointe demande aux élus d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2026 qui a été notifié aux élus, affiché et diffusé.

Après en avoir délibéré par **23 voix POUR** et **3 voix Abstentions** : SANCHEZ Eric, DOS SANTOS VIEIRA Sonia, DELDICQUE Jean-François.

Le conseil municipal approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2026 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

DELIBERATION DESIGNANT UN REPRESENTANT A L'EPAGE DE LA BOURBE POUR LE COLLEGE HORS GEMAPI

Délibération 2026-05-01

Le conseil municipal a désigné Mme SCHWARZ lors de son conseil municipal du 7 avril 2026 comme représentante de notre commune à l'EPAGE pour le collège Hors GEMAPI mais elle a également été désignée par la Communauté des Communes des Vals du Dauphiné en tant que déléguée GEMAPI.

Une personne ne peut pas être à la fois déléguée GEMAPI et Hors Gemapi

Le conseil municipal doit donc renommer un nouveau représentant. Il est convenu en assemblée que les candidats ne participent pas au vote concernant leur propre candidature.

Deux conseillers municipaux se portent candidats : Madame Cyrielle DURAND et Monsieur Eric SANCHEZ.

Madame Jacqueline GUICHARD propose un passage au vote à main levée

- Cyrielle DURAND : 22 voix
- Eric SANCHEZ : 2 voix

La commune valide Madame DURAND comme représentante de la commune de Saint Clair de la Tour à l'EPAGE de la Bourbe pour le collège Hors GEMAPI.

DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS (CIID)

Jacqueline GUICHARD informe que la communauté de Communes des Vals du Dauphiné demande de désigner un représentant pour représenter la commune de Saint Clair de la Tour au sein commission intercommunale des impôts (CIID).

Pour donner suite au renouvellement des instances municipales et communautaires et conformément au code général des impôts, dans son article 1650A, une commission intercommunale des impôts (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI.

Cette dernière est composée de la manière suivante :

- Du président de l'EPCI ou de son VP délégué
- De 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants

La constitution d'une liste de contribuables, en nombre double (soit une liste de 40 personnes au total), à partir de laquelle la CCVD abritera la constitution définitive de la CIID. Cette commission tient une place importante dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).

Les propositions seront transmises aux services de la DGFIP qui décidera ensuite de retenir les noms des personnes définitivement désignées comme commissaires titulaires ou suppléants de la CIID.

Kathia VENDOIS et Eric SANCHEZ se portent candidats

Madame Jacqueline GUICHARD propose un passage au vote à main levée

- Kathia VENDOIS : 22 voix
- Eric SANCHEZ : 3 voix

Madame VENDOIS est désignée comme représentante de la commune de Saint Clair de la Tour à la commission intercommunale des impôts (CIID)

DESIGNATION DES NOMS DES ELUS POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Madame GUICHARD explique la communauté de Communes des Vals du Dauphiné demande de désigner un représentant pour représenter la commune de Saint Clair de la Tour au sein des différentes commissions communautaires.

Les conseillers municipaux se portent candidats. Madame GUICHARD procède alors à un vote à main levée.

Il est convenu en séance que chaque candidat ne vote pas pour lui-même ; l'usage veut en effet qu'un candidat ne prenne pas part au vote le concernant.

Par ailleurs, durant le scrutin, il a été rappelé qu'il n'est possible de voter qu'une seule fois par personne et par commission.

- Administration générale et ressources - Finances :
Kathia VENDOIS 22 voix – Eric SANCHEZ : 3 voix
- Travaux - VDD - Marché voirie :
Maude SCHWARZ : 22 voix – Eric SANCHEZ : 3 voix
- Attractivité économique, emploi local et tourisme :

- Séverine LAGNIEL : 22 voix – Sonia DA SILVA DUARTE : 3 voix**
- Agriculture et alimentation :
Marie RACAPE signale ne pas prendre part au vote étant elle-même Chargée de mission PAT - Service environnement et développement durable stratégique à la CCVD
Jacqueline GUICHARD : 21 voix – Sonia DA SILVA DUARTE : 1 voix – Eric SANCHEZ : 2 voix
 - Aménagement territorial et cadre de vie :
Cyrielle DURAND : 22 voix – Sonia DA SILVA DUARTE : 1 voix – Eric SANCHEZ : 1 voix – Jean-François DELDICQUE : 1 voix
 - Petite enfance, enfance, jeunesse et citoyenneté :
Pierre-Henri PONTIEUX : 22 voix – Sonia DA SILVA DUARTE : 1 voix Eric SANCHEZ : 2 voix
 - Eau, déchets et résilience du territoire :
Alexandra BOISSEAU : 22 voix – Eric SANCHEZ : 2 voix - Sonia DA SILVA DUARTE : 1 voix
 - Culture et rayonnement du territoire :
Jacqueline GUICHARD : 25 voix
 - Transitions territoriales :
Gabrielle NOBLIA : 25 voix
 - Numérique, innovations et évaluations :
Mathéo FOULU-MION : 22 voix – Jean-François DELDICQUE : 3 voix
 - Animation et solidarités territoriales :
Thibaud CAZELLES : 22 voix – Sonia DA SILVA DUARTE : 3 voix

Le tableau transmis à la Communauté de communes sera donc :

Nom des commissions	Domaine de travail	Proposition
Administration générale et ressources	Finances et administration générale de la collectivité	Kathia VENDOIS
Travaux	Etude et travaux en lien avec le patrimoine immobilier de la collectivité / Programmation et suivi des grands projets d'investissement / Suivi du schéma directeur patrimonial et énergétique (économie d'énergie et rénovations énergétiques du patrimoine) / Suivi des travaux de voirie / Sécurité et accessibilité des équipements publics	Maude SCHWARZ
Attractivité économique, emploi local et tourisme	Soutien et valorisation de l'activité économique locale / Favoriser l'installation de nouvelles activités / Projets en lien avec le développement de l'offre touristique / Soutenir les commerces de proximité / Promouvoir l'image économique du territoire, attirer les investisseurs / Soutenir les initiatives d'insertion professionnelle / Travail avec les partenaires locaux / Développer les projets en favorisant l'emploi	Séverine LAGNIEL
Agriculture et alimentation	Lien aux agriculteurs et suivi du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Jacqueline GUICHARD

Aménagement territorial et cadre de vie	Stratégie foncière / Urbanisme réglementaire / Accompagnement des projets d'aménagements structurants du territoire (quartier gare) / Reflexion en matière de sobriété foncière / Préservation du cadre de vie / Dossiers en lien avec le Plan local de l'habitat (PLH)	Cyrielle DURAND
Enfance-Jeunesse et citoyenneté	Suivi des projets et dossiers au service des familles du territoire / Suivi du CISPD / Projets de citoyenneté pour la jeunesse / Suivi des thématiques en lien avec l'accueil de la petite enfance (accueil des 0/3ans) et extra-scolaire (centres de loisirs) / Lien avec les partenaires locaux (CAF, MJC, etc.)	Pierre-Henri PONTIEUX
Eau, déchets et résilience	Lien au Syclum et suivi des enjeux d'enlèvement des ordures ménagères et modalités de collectes / Lien avec l'ensemble des syndicats du territoire et la régie / Suivi de la politique tarifaire de l'eau / Suivi des thématiques d'amélioration en lien avec le petit cycle de l'eau	Alexandra BOISSEAU
Culture et rayonnement du territoire	Suivi des enjeux de lecture publique du territoire / Programmation culturelle dans les médiathèques / Tout projet Education Artistique et Culturelle	Jacqueline GUICHARD
Transitions territoriales	Suivi des dossiers en lien avec les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du territoire / Suivi des sujets espèces invasives et protection des milieux / Ensemble des projets de mobilités douces et actives / Politique de déplacement au sein du territoire	Gabrielle NOBLIA
Numérique et innovations	Suivi des dossiers en lien avec la direction des systèmes d'information / Lien avec les technologies et innovations numériques	Mathéo FOULU MION
Animation et solidarité territoriales	Suivi de la vie associative du territoire / Promotion de la pratique sportive / Suivre et impulser les actions relatives au parcours de santé sur le territoire / Suivre les actions en matière de solidarité / Coordonner et superviser les politiques d'accueil (Maison France Services)	Thibaud CAZELLES

DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Madame Jacqueline GUICHARD informe qu'une commission de contrôle des listes électorales est un organe chargé de vérifier que les listes d'électeurs d'une commune sont correctes, à jour et conformes à la loi.

Son rôle principal

- Contrôler les décisions prises par le maire concernant les inscriptions et radiations sur les listes électorales
- S'assurer que personne n'est inscrit à tort ou radié injustement
- Examiner les recours des électeurs en cas de contestation

Fonctionnement

- Elle se réunit au moins une fois par an, et souvent avant une élection
- Elle examine les inscriptions récentes et les radiations
- Elle peut valider ou contester les décisions prises

Ce système garantit la fiabilité des élections : seules les personnes ayant le droit de vote dans la commune doivent apparaître sur les listes.

La commission de contrôle est composée de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire
- 2 conseillers municipaux appartenant à l'autre liste (minoritaire)

Les membres sont désignés par le conseil municipal, mais :

- ils ne **doivent pas être le maire ni ses adjoints**
- ils ne doivent pas être titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales

Dans les conseillers municipaux appartenant :

- à la liste majoritaire, se portent candidats : Mathéo FOULU MION – Jean-Yves BEC et Emmanuel EGLAINE
- à la liste minoritaire, se portent candidats : Jean-François DELDICQUE et Eric SANCHEZ

Le conseil municipal valide ces représentants pour la commune de Saint Clair de la Tour comme membres pour la commission de contrôle des listes électorales

DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION CCID - Délibération 2026-05-02

Avant de commencer la délibération, Monsieur SANCHEZ demande la parole, afin de rajouter la candidature en titulaire de Monsieur DELDICQUE.

Il s'était porté candidat et n'apparaît pas sur la liste inscrite dans la note de synthèse fournie en pièce-jointe.

Sa candidature est rajoutée à la liste.

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée, elle doit être composée

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité locale. Elle a notamment le rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modalités d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation. C'est le directeur départemental des finances publiques qui désignera les commissaires à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé par le conseil municipal.

A ce jour Nous avons les candidatures suivantes :

NOMS	ADRESSES
VENDOIS Kathia	895 avenue du stade 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
FOULU-MION Mathéo	610 route du taillis 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GUICHARD Jacqueline	86 rue des chanterelles 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
TERRIER Cécile	40 rue des capucines 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
CAZELLES Thibaud	88 rue des écoles 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
ROUX VILLEDIEU Océane	24 rue des primevères 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
DA SILVA DUARTE Sonia	135 route du taillis 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
DELDICQUE Jean-François	170 route de la laiterie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
SANCHEZ Eric	35 rue des capucines 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
SOULIER Monique	395 route de Champvaroux 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GAUD Pascale	250 Route de la Croix 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
RABATEL Viviane	1015 route du taillis 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GUILLON Gilles	1070 route des Fontaines 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
CARAMEL Pauline	440 route de la croix d'évieu 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
DESCOLAS Jean-Pierre	95 rue de Charpenay 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la liste des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) présentée.

**DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX DETR 2026 SUR LE PROJET PLAINE DES SPORTS –
Délibération 2026-05-03**

Madame Maude Schwarz indique que la circulaire relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a fixé les axes des catégories d'opérations éligibles pour l'année 2026, parmi lesquels figure notamment la réalisation ou la réhabilitation de terrains de sports.

Le groupe d'opposition souligne toutefois ne pas avoir obtenu de précisions concernant les demandes de subventions liées à ce projet.
Plusieurs interrogations demeurent :

- Sur quels éléments techniques, études préalables, devis estimatifs ou hypothèses financières repose l'estimation de 1 530 531,90 € HT retenue pour les demandes de subventions ?
- Ce montant correspond-il à une estimation issue d'une maîtrise d'œuvre, d'un avant-projet détaillé ou de simples évaluations prévisionnelles ?
- Les demandes de subventions ont-elles d'ores et déjà été déposées auprès des services de l'État avant le démarrage des travaux ?
- La commune a-t-elle obtenu confirmation que le calendrier envisagé respecte les règles d'éligibilité de la DETR, notamment concernant l'interdiction, dans certains cas, de commencer les travaux avant notification de l'accord de subvention ?

Maude SCHWARZ précise que ce projet porte sur l'aménagement d'un terrain en pelouse synthétique avec éclairage, d'une piste d'athlétisme ludique et de deux terrains de tennis au sein du complexe sportif existant et que l'AVP permet d'avoir une enveloppe financière prévisionnelle. Le plafond maximal subventionnable est fixé à 1 000 000 € HT avec une aide à hauteur de 20 %, soit une subvention de 200 000 €.

Elle projette l'Avant-Projet ci-dessous :

DEPENSES	
Désignation	Montant en HT
<i>Terrain de foot</i>	
Travaux préparatoires	15 860,00 €
Démolitions	36 191,00 €
Terrassements / infrastructure de fondation	294 370,00 €
Réseaux divers	59 686,90 €
Maçonneries	110 579,00 €
Betons bitumineux	23 050,00 €
Gazons synthétiques	454 568,00 €
Revetements acryliques	19 088,00 €
Equipements sportifs	29 400,00 €
Revetements minéraux	51 700,00 €
Serrurerie clôtures	123 765,00 €
Espaces verts	43 200,00 €
Dossier des ouvrages exécutés	5 600,00 €
Eclairage	119 900,00 €
<i>Terrains de tennis</i>	
Démolitions	11 432,00 €
Terrassements / infrastructure de fondation	7 800,00 €
Réseaux divers	20 280,00 €
Maçonneries	4 158,00 €

Bétons bitumineux	42 660,00 €
Revêtements acryliques	24 624,00 €
Equipements sportifs	2 400,00 €
Serrurerie / clôtures	30 220,00 €
TOTAL	1 530 531,90 €

Monsieur Eric SANCHEZ conseiller municipal, précise que ce tableau n'a pas été transmis avec la note de synthèse et que l'on découvre en séance ce chiffrage détaillé pour le montant de 1 530 531,90 € HT qui repose sur une estimation au stade AVP avec des montants restants approximatifs. Il ne comprend pas comment les conseillers municipaux de la majorité peuvent voter à moins d'avoir déjà eu connaissance de l'ensemble du tableau alors que les conseillers municipaux de l'opposition n'en ont pas eu connaissance.

Madame SCHWARZ annonce que les membres de la majorité n'ont pas eu le tableau projeté.

Monsieur Pontieux prend la parole et rappelle que les demandes de subventions peuvent réglementairement être déposées au stade AVP, dès lors que le projet est suffisamment identifié et que les travaux n'ont pas commencé.

Il souligne qu'il ne s'agit pas de voter le lancement définitif des travaux ni de valider des marchés publics, mais uniquement d'autoriser la commune à solliciter un financement de l'État.

Dès lors, il s'interroge sur les raisons pour lesquelles le groupe opposition refuse de prendre connaissance du projet en conseil municipal sous prétexte que celui-ci serait encore au stade AVP, alors même que :

- la réglementation DETR permet précisément aux collectivités de déposer des dossiers avant finalisation complète de l'AVP ;
- et que la demande vise à sécuriser jusqu'à 200 000 € de financements publics pour la commune.

Monsieur SANCHEZ explique qu'il a été adjoint aux travaux dans une autre commune et affirme que sans avoir eu connaissance de pièces explicatives détaillées, il ne peut pas délibérer sur des sujets qu'il ne connaît pas.

Madame VENDONIS tient à préciser de son côté que les subventions sont payées sur présentation de factures, mais que les demandes de subventions peuvent se faire sur l'AVP.

Monsieur FOULU-MION est interpellé par un membre de l'opposition afin qu'il explique les différentes lignes du tableau présenté en projection, à cela Monsieur FOULU-MION explique que l'objet de cette délibération n'est pas d'expliquer les lignes du tableau mais de délibérer sur la demande de subvention de 200 000 euros et précise qu'il n'est pas rapporteur du projet.

Monsieur PONTIEUX demande que soit noté au Procès-Verbal qu'il y a un problème de sémantique, Monsieur SANCHEZ avance que la majorité a des documents que l'opposition n'a pas puis prétend qu'aucun conseiller de la majorité n'a d'information et doit voter sans avoir tous les éléments.

Monsieur PONTIEUX rappelle que chaque membre à toutes les informations nécessaires pour voter la demande de subvention du sujet à l'ordre du jour.

Maude SCHWARZ indique donc que juridiquement la commune peut faire une demande DETR sur l'Avant-Projet présenté. Il est proposé au conseil municipal de passer au vote pour solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 pour les travaux de réaménagement du

complexe sportif dans le cadre du projet « Plaine des Sports », pour un montant total de 1 530 531,90 € HT avec un plafond maximal subventionnable fixé à 1 000 000 € HT, la commune sollicite donc une aide à hauteur de 20 %, pour une subvention de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, et **23 voix POUR** et **3 voix Abstentions** : SANCHEZ Eric, DOS SANTOS VIEIRA Sonia, DELDICQUE Jean-François le Conseil Municipal :

- **VOTE** cette demande de subvention DETR 2026 sur les montants indiqués ci-dessus.

DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES SUR LE PROJET PLAINE DES SPORTS Délibération 2026-05-04
--

Maude SCHWARZ, Adjointe à l'Urbanisme et Grands Projets indique qu'une demande de subvention va être faite à la Région Auvergne Rhône Alpes pour le Projet « Plaine des Sports » sur un montant total :

- Travaux de réaménagement du complexe sportif de 1 530 531.90 € H.T..

Plusieurs dépenses sont exclues du montant total notamment les études et les prestations intellectuelles, les frais MOE, la VRD, les abords et les espaces verts.

Le taux de financement applicable est de 10 % pour les projets avec une base subventionnable supérieure à 500 000 €, ce qui est votre cas et qui donne une subvention potentielle de 141 076,50 € HT.

Maude SCHWARZ indique que, dans la mesure où ce projet vise notamment à doter le territoire d'un équipement structurant, une démarche est actuellement engagée afin de recueillir des courriers de soutien des communes voisines.

Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Ce dispositif, financé annuellement par la Fédération, a pour objectif d'accompagner le développement et la structuration du football amateur. Toutefois, la demande étant liée à l'année scolaire, son instruction pourra intervenir ultérieurement.

Le montant maximum subventionnable étant de 1 410 765 € H.T.

Le montant demandé est de 10 % soit une subvention de 141 076,50 € HT.

Monsieur PONTIEUX demande à Maude SCHWARZ de confirmer que le montant cumulé de l'ensemble des subventions sollicitées représente bien un quart du financement total du projet. Maude SCHWARZ le confirme.

Après en avoir délibéré, et **23 voix POUR** et **3 voix Abstentions** : SANCHEZ Eric, DOS SANTOS VIEIRA Sonia, DELDICQUE Jean-François le Conseil Municipal :

- **VOTE** cette demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour le projet Plaine des Sports sur les montants indiqués ci-dessus.

Les membres de l'opposition tiennent à expliquer leur vote. Ils précisent que leur position ne traduit pas une opposition à la recherche et à l'obtention de subventions pour le projet, mais qu'elle porte sur la procédure suivie pour la demande et la délibération qui leur est soumise.

DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION CARTE CEZAM PAY
Délibération 2026-05-05

Kathia VENDOIS, Adjointe en charge des finances explique que chaque année la municipalité offre 100€ de tickets vacances à ses employés.

Ces tickets sont achetés auprès du COS38 qui se charge de les commander auprès d'ANCV.

Cette année, le COS38 nous ont alerté que l'URSAFF avait augmenté la contribution de 100 € à 150 € par personne + 20 € par enfants.

Ce nouveau montant ne rentrant pas dans le budget voté, Monsieur Le Maire a demandé de rechercher de nouvelles solutions.

L'association CEZAM Pay a été contactée et propose les points suivants :

- Adhésion annuelle : 460 € la 1^{ère} année puis 380€ les années suivantes
- La fourniture de la carte (type visa) rechargeable à 6€/employé pour la carte physique ou 0€/employé pour la carte virtuelle (Apple pay, Wallet...). Les 2 cartes sont utilisables pendant 4 ans
- 5% de frais de gestion sur le montant versé
- Frais de livraison (la 1^{ère} année seulement) de 54€ (ce montant est aussi valable pour la carte virtuelle)
- Possibilité de rajouter sur la même carte toutes sortes de cartes cadeaux (ex : carte cadeau de Noël)

Les cartes sont acceptées dans toutes les enseignes acceptant les paiements VISA en France et en Europe.

L'association Cezam Pay peut paramétrer les cartes en fonction de nos exigences (ex : bannir des enseignes, restreindre l'utilisation des tickets vacances, dissocier les cartes cadeaux...)

Si nous souhaitons poursuivre avec les chèques ANCV, les contraintes seront les suivantes :

- Baisse annuelle du nombre d'enseignes acceptant les chèques
- Chèques valables seulement 2 ans
- Augmentation du versement passant de 100 € à 150 €/employé + 20 €/enfants
- Frais de gestion de 4%

Les élus de l'opposition souhaitent connaître l'avis des agents municipaux, directement concernés par ce dispositif.

Madame VENDOIS indique avoir rencontré les agents et précise que ceux-ci se sont montrés favorables à la mise en place de cette adhésion.

Après discussion, Le conseil municipal **vote à l'unanimité** :

- Adhésion annuelle : 460 € la 1^{ère} année puis 380€ les années suivantes
- La fourniture de la carte (type visa) rechargeable à 6€/employé pour la carte physique
- 5% de frais de gestion sur le montant versé
- Frais de livraison de 54€

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2027

Le conseil municipal procédera au tirage au sort des membres du Jury d'Assises pour l'année 2027 qui se compose de trois jurés sur le territoire de notre commune.

Ce tirage au sort sera effectué publiquement par le Conseil municipal parmi un nombre de noms triple de celui des jurés du territoire communal, soit neuf.

BARREYRE Aurélien	100 route de combécot
ERDING Funda	865 route de la corderie
MARTINIER Agnès	675 route des fontaines
VERRECCHIA Alexandre	15 rue de la civette
LOISEAU Bernadette	178 rue des carrières
ALONSO Nicolas	425 rue du Gaï
SERPOLLIER Cléa	350 route de for Chaussat
CASSANIS Stéphanie	545 route du Gaï
PALOMINO Clotilde	109 rue des jonquilles

Questions orales

Du groupe d'opposition

La rencontre élus/agents prévue le 30 mai 2026 pour un temps d'échange a été annulée en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Le groupe d'opposition souhaiterait savoir s'il serait possible d'envisager une autre forme de rencontre avec les agents territoriaux.

Jacqueline GUICHARD précise qu'en raison du nombre d'absents lors de la journée du 30 mai 2026, ainsi que des retours des agents indiquant que la convocation présentait un caractère très protocolaire, un temps festif sera reprogrammé début juillet afin de préserver ce moment de convivialité et d'échange.

Les informations complémentaires seront communiquées prochainement.

Infos diverses

➤ Championnats de France de Cyclisme

Dans le cadre de l'organisation de la cyclosportive La Tricolore – Défi des Vals, qui se déroulera le samedi 27 juin au matin, les Vals du Dauphiné **recherchent des signaleurs**

Conditions requises :

- ✓ Être majeur
- ✓ Être titulaire du permis de conduire
- ✓ Être disponible le samedi 27 juin, matin.

Pour vous informer des implications des courses sur la commune, une **réunion publique** est organisée **le 3 juin - à 18h30 - Musée des Passions 330 rue Raymond Durand.**

1^{ère} partie animé par la CCVD puis 2^{ème} partie par Didier FARCY.

➤ Randonnée du Ruban Vert

Jacqueline GUICHARD rappelle que le 21 juin 2026 aura lieu la 3^{ème} édition de la Randonnée pédestre du Ruban Vert pour sensibiliser à l'importance du don d'organes – un acte de solidarité et de générosité qu'il est essentiel de valoriser et d'encourager

➤ **Spectacle de l'école de musique de la Tour du Pin le 20 juin**

Jacqueline GUICHARD indique qu'un spectacle gratuit est offert par l'école de musique de la Tour du Pin le 20 juin 2026 à 20h en remplacement de la fête de la musique qui n'aura pas lieu cette année sur la tour du Pin.

➤ **Fête des Enfants le 20 juin**

Pierre-Henri PONTIEUX indique que le Conseil Municipal des Enfants organise une fête des enfants le 20 juin 2026, de 13h30 à 22h, sur l'ancien stade de football. L'entrée sera gratuite. Les recettes issues de la vente de boissons et de gâteaux, préparés par les enfants avec le soutien du Sou des Écoles, seront reversées aux Restos du Cœur.

Fin de séance 21h28

Par délégation, la 1^{ère} Adjointe

Jacqueline GUICHARD



La secrétaire

Alexandra BOISSEAU

